

Personnel hospitalier : une photographie de notre secteur



En complément du projet Absentéisme et pour répondre aux multiples défis auxquels le secteur doit faire face, il semblait primordial de développer une base de données liée aux ressources humaines. En effet, une vision d'ensemble sur les RH est indispensable pour tout gestionnaire qui doit faire face à l'environnement mouvant de ces dernières années. La gestion du personnel est clairement impactée par de nombreuses mesures gouvernementales, notamment lorsqu'il est question de faire des économies dans le secteur des soins de santé comme c'est le cas actuellement. Le Département Etudes et Qualité a donc commencé à exploiter les données RH contenues dans les fichiers à sa disposition, principalement les fichiers FINHOSTA. Ce focus permet de mettre en lumière quelques éléments marquants relevés dans les premières données analysées.

Responsable du projet :
Amélie Goossens
amelie.goossens@santhea.be

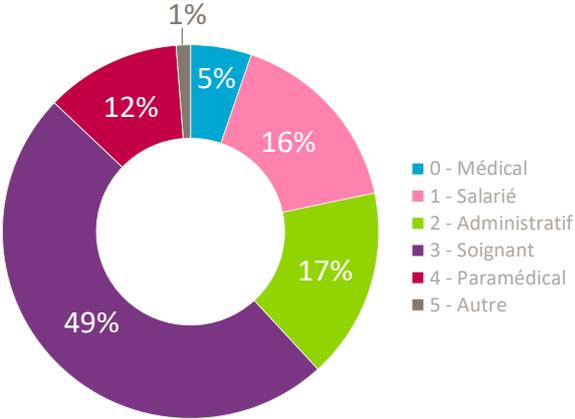
Présentation du projet

Les résultats présentés ci-après sont essentiellement issus des données du tableau 13 du bloc ANNUEL de 2008 à 2014 de 39 institutions. Celui-ci comporte des items relatifs au nombre de travailleurs et aux coûts salariaux.

En 2014, les 39 institutions représentent environ 50 000 travailleurs salariés (en termes de personnes physiques). Ce nombre regroupe tous les travailleurs de l'hôpital, c'est-à-dire ceux liés aux services hospitaliers, aux services administratifs ou à la logistique, mais également ceux liés aux services médico-techniques et aux consultations, ainsi que les travailleurs employés dans les structures attenantes tels que les maisons de repos ou les IHP/MSP (+/- 2,5% de l'échantillon). Environ un quart des travailleurs sont associés à des hôpitaux privés et le reste à des hôpitaux publics. On compte presque 80% de femmes et seulement 20% d'hommes.

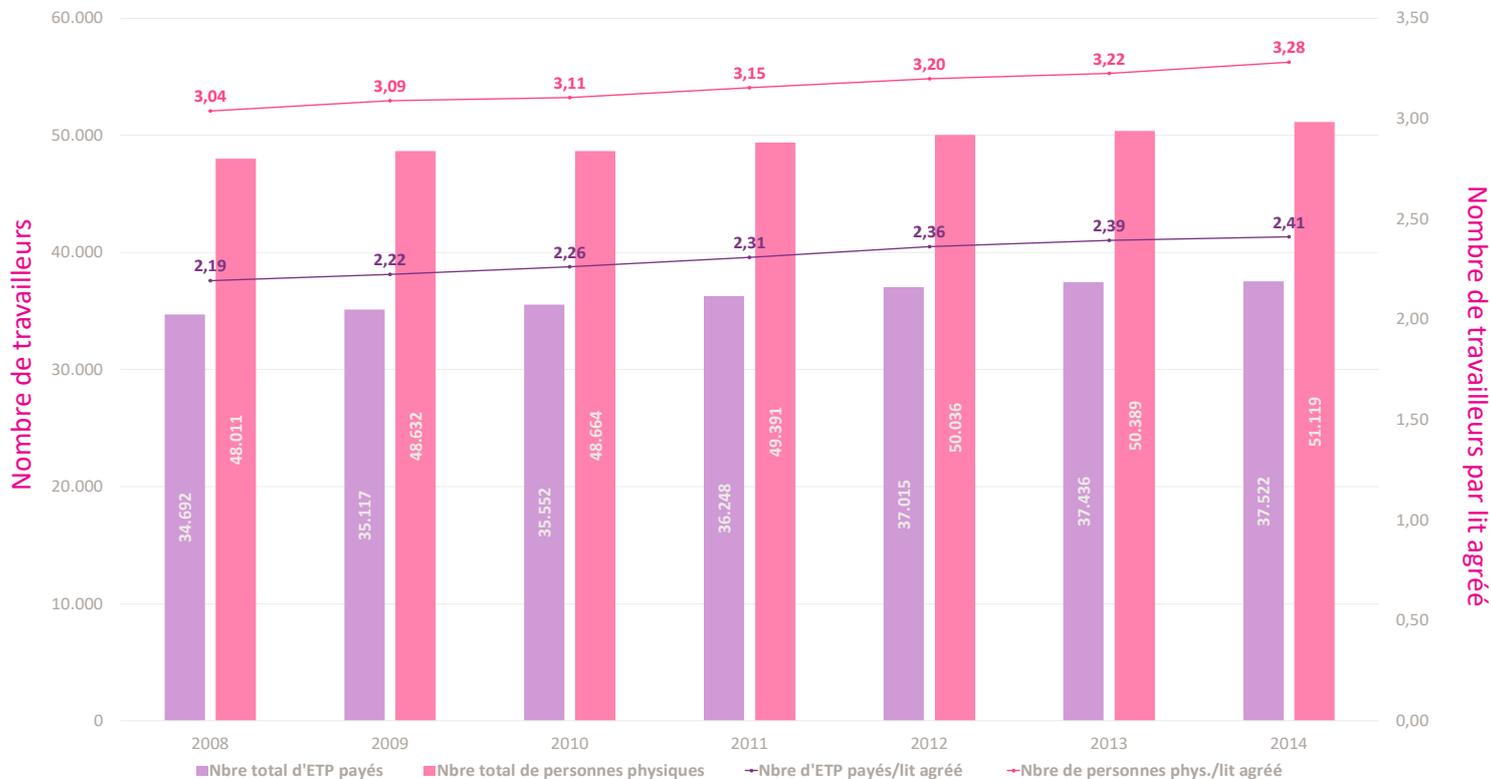
La répartition de ces travailleurs parmi les différentes catégories de personnel est présentée dans le graphique ci-après. Il faut savoir que la catégorie « Salarié », qui porte sans doute mal son nom, se compose essentiellement du personnel de nettoyage, de cuisine, de buanderie-lingerie et d'ouvriers d'entretien. Aussi, la catégorie « Médical » est sous représentée par rapport à la réalité puisque seuls les médecins salariés sont repris dans ces statistiques.

Ventilation du nombre de personnes physiques par catégorie de travailleurs en 2014



Constat n° 1 : Le nombre de travailleurs salariés par lit agréé augmente

Evolution du nombre de travailleurs et du rapport entre ceux-ci et le nombre de lits agréés

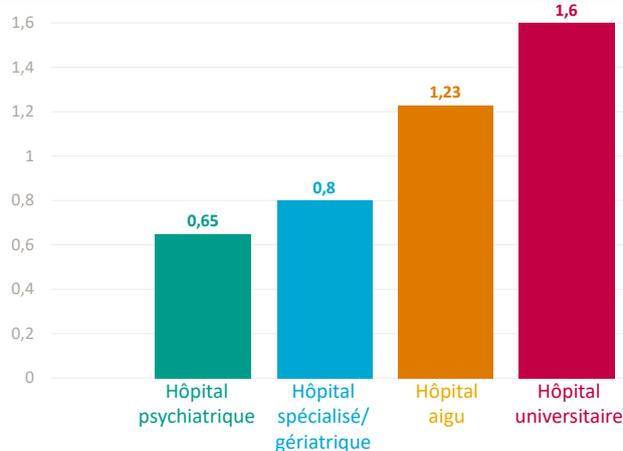


Le nombre de travailleurs salariés n'a cessé d'augmenter entre 2008 et 2014. La croissance sur 6 ans est d'environ 8% en termes d'ETP et de 6,5% en termes de personnes physiques. Pour ce qui est du rapport entre les deux métriques, qui représente la charge moyenne de travail, celui-ci tourne autour de 0,75. Une personne travaille donc en moyenne à $\frac{3}{4}$ temps. En conséquence de l'augmentation du nombre de travailleurs et du fait que les lits agréés ont peu évolué sur cette même période, le nombre de travailleurs par lit agréé s'accroît également. Pour l'échantillon santhea, on passe de 2,19 ETP par lit agréé en 2008 à 2,41 en 2014. Sans les médecins¹, le nombre moyen d'ETP par lit agréé en 2014 passe à 2,27 et le nombre de personnes physiques par lit agréé à 3,11. Par ailleurs, le rapport entre le nombre de personnes physiques et le nombre d'admissions, sur la même période, reste plus ou moins constant.

Lorsque l'on parle du personnel soignant², le nombre d'ETP par lit est en moyenne, en 2014, de 1,15.

Dans le graphique ci-contre, on observe une importante variation entre les types d'institutions. Il est évident que les différences observées s'expliquent par un ensemble d'arguments, dont notamment les normes d'encadrement, les politiques locales et le caractère pluridisciplinaire des équipes de soins.

Evaluation du nombre d'ETP soignant par lit agréé, pour chaque type d'hôpital, en 2014



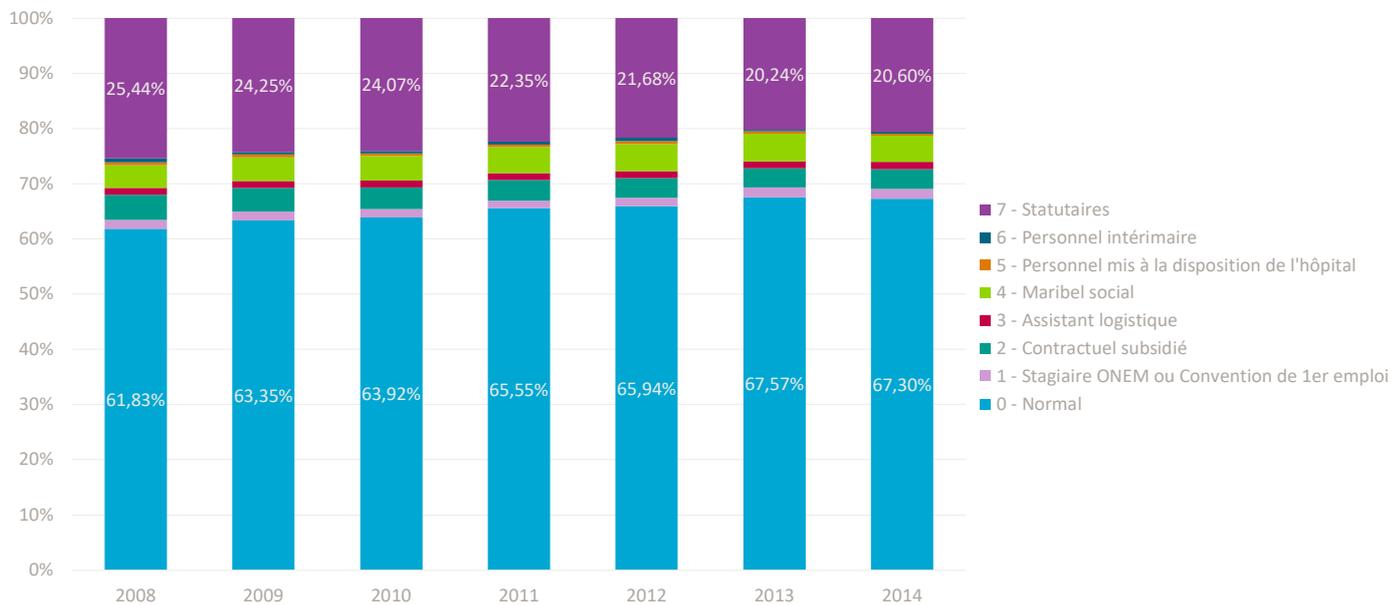
¹ Puisque certains hôpitaux n'ont que des médecins indépendants, aucun ETP/personne physique n'est comptabilisé dans la catégorie «Médical».

² La catégorie de personnel soignant englobe une multitude de grades dont les infirmiers, les sages-femmes, les aides-soignants, les assistants en soins hospitaliers, les assistants logistiques mais aussi les puéricultrices, les instituteurs, les éducateurs, etc.

Constat n° 2 : La proportion du nombre de statutaires diminue

On voit dans le graphique ci-après que le pourcentage de personnel *Statutaire* diminue globalement sur l'ensemble de la période au profit du personnel *Normal*, qu'on pourrait qualifier de « contractuel ordinaire ». En effet, on passe d'une proportion d'environ 25% d'ETP parmi le personnel des hôpitaux publics en 2008 à 20,6 % en 2014. Ces pourcentages sont quasiment identiques en termes de personnes physiques (de 23,3% à 19%).

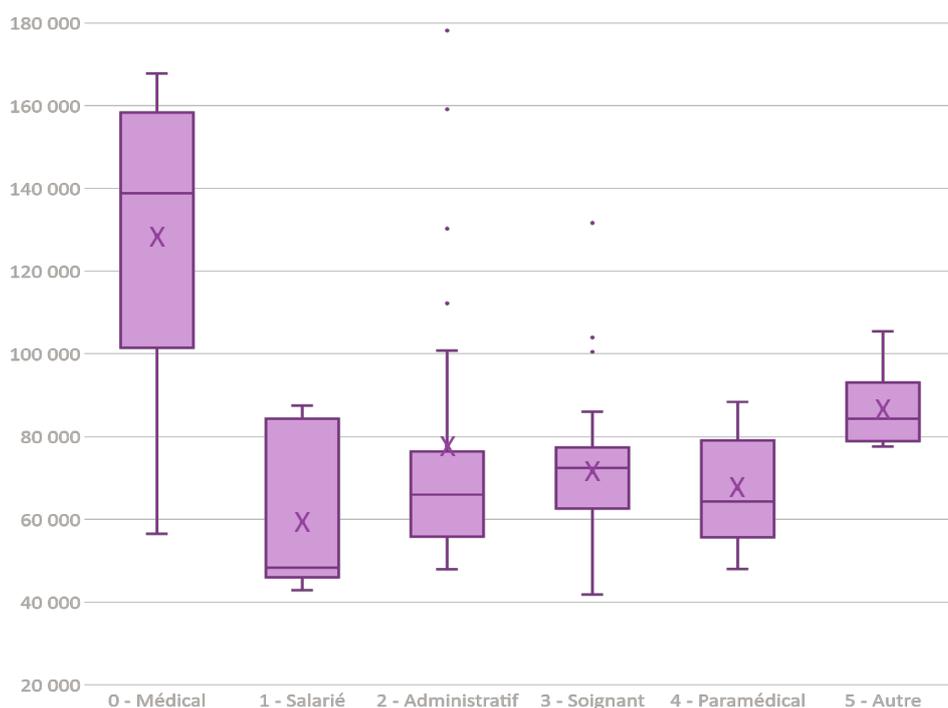
Ventilation du nombre d'ETP par type de personnel pour les hôpitaux publics de l'échantillon santhea



Les proportions liées aux autres types de personnel sont plus stables au cours de la période étudiée, que ce soit dans le secteur public ou privé : les *contractuels subsidiés* ainsi que le personnel engagé via le *Maribel social* tournent autour des 4% du total des travailleurs (exprimé en ETP) ; les *stagiaires ONEM*, les *assistants logistiques* et le *personnel intérimaire* représentent entre 1 et 2% du personnel ; tandis que le *personnel mis à disposition* ne dépasse jamais les 1%, pour l'ensemble de l'échantillon santhea.

Constat n° 3 : Le coût moyen salarial varie fortement en fonction de la catégorie de personnel

Distribution du coût salarial moyen annuel 2014 par catégorie de personnel

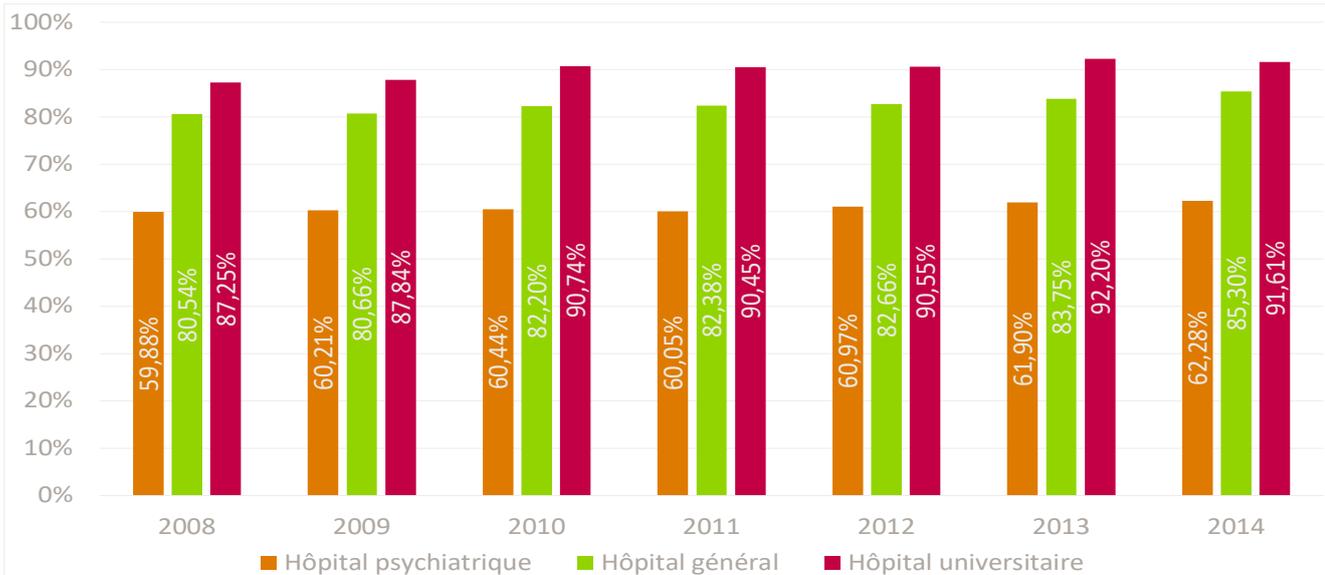


On peut observer dans le graphique ci-contre que non seulement le coût salarial moyen annuel³ varie en fonction des catégories de personnel, mais également que la dispersion à l'intérieur d'une catégorie de personnel, en fonction des différents grades qui la composent, est parfois importante. Pour la catégorie « Administratif », les valeurs extrêmes représentent les grades de direction tandis que pour le personnel soignant, il s'agit des chefs de service et du chef de département infirmier. La catégorie « Autres », dont la moyenne se trouve au-dessus des 80 000 euros, est constituée des grades tels que physicien, biochimiste, pharmacien, etc. La plus grande dispersion s'observe pour la catégorie Médical qui comprend aussi bien le médecin candidat spécialiste que le médecin chef de site hospitalier.

³ Coût salarial moyen annuel = (Brut annuel + cotisations patronales + avantages extralégaux + pensions + charges diverses + provisions salariales) / nbre ETP payés.

Constat n° 4 : Le taux de qualification du personnel soignant évolue à la hausse

Evolution des taux de qualification du personnel soignant, par type d'hôpital



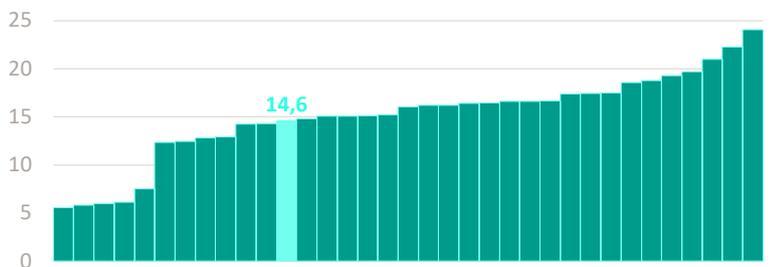
Le taux de qualification du personnel soignant est défini comme la proportion du nombre d'ETP soignants qualifiés sur le total d'ETP soignants (qualifiés et non qualifiés) au chevet du patient. On constate que le taux de qualification augmente entre 2008 et 2014 pour chaque type d'hôpital (général, psychiatrique ou universitaire). Il reste cependant inférieur dans les hôpitaux psychiatriques.

Constat n° 5 : L'ancienneté pécuniaire moyenne varie fortement entre hôpitaux

On calcule l'ancienneté pécuniaire moyenne en divisant l'item « Somme de l'ancienneté pécuniaire du personnel au 31/12 » par le nombre de personnes physiques. On observe, dans la distribution ci-contre, que celle-ci va de plus ou moins 5 ans d'ancienneté pour certains hôpitaux à presque 25 ans d'ancienneté pour d'autres. La moyenne santhea étant à 14,6 années.

Bien sûr, cela dépend de la composition du personnel de chaque institution. En effet, au sein même d'une catégorie de personnel, l'ancienneté pécuniaire moyenne peut varier fortement d'un grade à l'autre. Pour le personnel soignant par exemple, un grade tel que le 25300-Assistant logistique affiche une moyenne de 10 ans d'ancienneté alors que le grade 21115-Personnel 54 bis est associé à une moyenne de 41 ans.

Distribution de l'ancienneté pécuniaire moyenne 2014 au sein des hôpitaux santhea



Perspectives

Pour janvier 2017, les données 2015 devraient être rentrées au SPF. Nous pouvons dès lors espérer les récolter et les traiter durant le premier semestre de l'année prochaine. L'idéal serait évidemment de réduire le délai entre la disponibilité des données et la période concernée. Par ailleurs, d'autres tableaux issus du bloc ANNUEL concernant les ressources humaines sont en cours d'analyse, notamment avec l'aide du GT Ressources Humaines de santhea, afin d'évaluer les informations pertinentes que l'on peut en retirer. Il s'agit du tableau 14 concernant les prestations irrégulières et du tableau 1602 concernant les formations.

Les institutions qui transmettent leurs données bénéficient d'un accès aux statistiques dynamiques exploitables en ligne via la nouvelle plateforme SharePoint de santhea. Celle-ci propose actuellement une comparaison inter-hospitalière (reporting anonyme) ainsi qu'une vision détaillée et évolutive des données propres à l'institution (reporting individuel). Si vous souhaitez plus d'informations sur nos travaux et les outils proposés, nous vous invitons à nous contacter à l'adresse : deq@santhea.be

<https://reporting.santhea.be>